



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RAA INDRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°36-2018-081

PUBLIÉ LE 8 OCTOBRE 2018

Sommaire

Préfecture de l'Indre

36-2018-10-08-001 - Arrêté du 8 octobre 2018 portant subdélégation de signature à Mme Florence COTTIN, Directrice Départementale des Territoires de l'Indre, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le BOP 113 "Paysages, eau et biodiversité" Plan Loire Grandeur Nature et le BOP 181 "Prévention des risques" Plan Loire Grandeur Nature (2 pages)

Page 3

Préfecture de l'Indre

36-2018-10-08-001

Arrêté du 8 octobre 2018 portant subdélégation de signature à Mme Florence COTTIN, Directrice Départementale des Territoires de l'Indre, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le BOP 113 "Paysages, eau et biodiversité" Plan Loire Grandeur Nature et le BOP 181 "Prévention des risques" Plan Loire Grandeur Nature



PREFET DE L'INDRE

Direction du développement local
et de l'environnement
Cellule de coordination administrative

ARRÊTÉ n° 8 OCT. 2018
portant subdélégation de signature à Madame Florence COTTIN, Directrice
Départementale des Territoires de l'Indre,
pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur
le BOP 113 «Paysages, eau et biodiversité» Plan Loire Grandeur Nature
et le BOP 181 «Prévention des risques» Plan Loire Grandeur Nature

Le Préfet de l'Indre,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 6 mai 2016 portant nomination de M. Seymour MORSY en qualité de Préfet de l'Indre ;

Vu le décret du 2 juillet 2018 portant nomination de M. Afif LAZRAK en qualité de Secrétaire Général de la préfecture de l'Indre ;

Vu les arrêtés interministériels du 4 janvier 1984 et du 27 janvier 1992 modifiant l'arrêté interministériel du 21 décembre 1982 portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

VU l'arrêté du Premier Ministre du 27 septembre 2018 portant nomination de Mme Florence COTTIN, en qualité de directrice départementale des territoires de l'Indre à compter du 1^{er} octobre 2018 ;

Place de la Victoire et des alliés CS 80583 - 36019 CHATEAUROUX Cédex – Tel : 02 54 29 50 00
Site internet: www.indre.gouv.fr

Vu le schéma d'organisation financière concernant les BOP 113 et 181 Plan Loire Grandeur Nature ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Centre-Val de Loire, n° 17 151, du 28 août 2017, portant délégation de signature à M. Seymour MORSY, Préfet de l'Indre, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur les BOP 113 « Paysages, eau et biodiversité » Plan Loire Grandeur Nature et 181 « Prévention des risques » Plan Loire Grandeur Nature ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 36-2018-06-28-003 du 28 juin 2018 portant subdélégation de signature à M. Rémy LAURANSON, Directeur Départemental adjoint des Territoires de l'Indre, Directeur Départemental des Territoires par intérim pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le BOP 113 « Urbanisme paysages, eau et biodiversité » Plan Loire Grandeur Nature et le BOP 181 « Prévention des risques » Plan Loire Grandeur Nature ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Indre,

ARRÊTE

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée à Madame Florence COTTIN, Directrice Départementale des Territoires de l'Indre, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les titres 3, 5 et 6 du BOP 113 « Urbanisme, paysages, eau et biodiversité » Plan Loire Grandeur Nature.

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée à Mme Florence COTTIN pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les titres 3, 5 et 6 du BOP 181 « Prévention des risques » Plan Loire Grandeur Nature. Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses.

Article 3 : Un compte rendu d'utilisation des crédits pour l'exercice budgétaire sera adressé trimestriellement au Préfet de l'Indre pour transmission au Préfet coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne.

Article 4 : L'arrêté préfectoral n° 36-2018-06-28-003 du 28 juin 2018 portant subdélégation de signature à M. Rémy LAURANSON, Directeur Départemental adjoint des Territoires de l'Indre, Directeur Départemental des Territoires par intérim pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le BOP 113 « Urbanisme paysages, eau et biodiversité » Plan Loire Grandeur Nature et le BOP 181 « Prévention des risques » Plan Loire Grandeur Nature est abrogé.

Article 5 : Le Secrétaire Général de la préfecture, la Directrice Départementale des Finances Publiques et la Directrice Départementale des Territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet des services de l'État dans l'Indre, rubrique « Recueil des actes administratifs » et transmis au Préfet coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne.

Seymour MORSY